

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à MARTIGNY les lundi, mercredi et vendredi

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :

Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Administration et Annonces N° 2.52, Rédaction N° 31

ANNONCES :

Canton . . . 8 ct. } le mm.-ligne
Suisse . . . 12 ct. } ou son espace
Etranger . . . 15 ct. }

RÉCLAMES :

Canton . . . 20 ct. } le mm.-ligne
Suisse . . . 30 ct. } ou son espace
Etranger . . . 45 ct. }

Compte de Chèques postaux N° 500

ABONNEMENTS :

SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 12.50

ÉTRANGER : Un an . . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

Compte de Chèques postaux : N° 58

Joindre 20 ct. en timbres poste
à toute demande de changement d'adresse

Régie des Annonces : ORELL FUSSELLI-ANNONCES, Martigny, Sion, Vevey, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Zurich, Aarau, Bâle, Berne, etc., etc.

GRAND CONSEIL

Séance du mercredi 28 janvier 1931

Président : M. J. Couchepin.

On reprend la discussion du projet de décret sur le

Service de l'état civil

Les art. 29, 30 et 31 traitant des droits de timbre et de la franchise postale sont adoptés sans grande modification.

L'art. 32 a pour objet les traitements des officiers d'état civil. Il prévoit que les traitements sont en entier à la charge des communes. La commission propose un texte en vertu duquel le traitement serait pour moitié à la charge des communes formant l'arrondissement de l'état civil et pour moitié à la charge de l'Etat.

M. Dellberg demande que tous les traitements soient mis à la charge de l'Etat, qui, en vertu de la décision intervenue mardi, nomme les fonctionnaires de l'état civil. D'après ses calculs, la caisse d'Etat n'aurait qu'une charge de 50,000 francs à supporter.

M. Métry, au nom de la commission, dont le président est absent, s'oppose à la proposition de M. Dellberg. Il estime que ce dernier va trop loin, et que cette proposition aurait pour effet de trop charger le budget de l'Etat.

M. Troillet pense que, de quelle façon qu'on procède, soit que l'on charge la caisse de l'Etat, soit que l'on charge la caisse des communes, tout se retrouve. La proposition de M. Dellberg aura pour effet que l'Etat sera obligé de réduire les dépenses d'un autre côté. Par exemple sur les caisses de chômage (ou sur les taureaux, objet de M. Dellberg).

C'est, déclare M. Troillet, une charge nouvelle pour l'Etat, mais cela ne diminue en rien les charges communales. Il demande qu'on maintienne le texte du décret.

M. Evéquoze estime que si on accepte les propositions soit de la commission, soit de M. Dellberg, il faudra soumettre ce décret au vote populaire, parce qu'il ne s'agit pas simplement de dispositions d'application d'une loi fédérale. Si l'on veut établir des dispositions en modification de lois existantes, il faudra soumettre le décret au peuple. Quant au fond, il faut regarder l'intérêt général, et ne pas vouloir trop charger la caisse de l'Etat, qui a besoin de grosses ressources pour remplir sa mission. Quant aux communes, elles peuvent faire facilement ce sacrifice. Qu'est-ce que ça représente : 0,35 centimes par tête d'habitant ? (Tout le monde ne connaît pas la prospérité des bénéficiaires de la Lonza).

M. Crittin combat l'argumentation juridique de M. Evéquoze. Si l'on admettait la théorie de ce dernier, dit-il, on devrait, même si ce sont les communes qui paient, soumettre également le décret au peuple puisqu'il s'agit de traitements. Que disent les articles de l'ordonnance fédérale sur laquelle on se base ? Ils laissent aux lois et règlements cantonaux le soin de régler les diverses questions que nous traitons aujourd'hui. Nous pourrions donc légiférer même par un simple règlement. Question de procédure : Devons-nous soumettre ce décret à la votation populaire ? M. Crittin ne le croit pas. D'abord une dépense de 50.000 fr. est de la compétence du Grand Conseil. Ensuite il s'agit ici de modifications sans grande portée. Et puis pourquoi a-t-on attendu jusqu'à ce jour pour émettre de telles objections. Mais, qu'importe somme toute ? Si le Conseil d'Etat a peut-être quelque motif de craindre le verdict du peuple, nous ne craignons pas, nous, les votations populaires. On nous dit : Pourquoi faire supporter à l'Etat en totalité ou en partie les traitements des officiers d'état civil ? Nous répondons que c'est là une question d'équité, de justice, car c'est le canton qui, avant tout, a intérêt à ce que le service de l'état civil fonctionne bien. et puis, pourquoi serait-ce aux communes à supporter ces charges ? Il y en a quelques-unes qui peuvent le faire, oui, mais les autres ? L'Etat a le devoir de prendre en tout cas une part des charges qui pèsent sur les communes. Jamais l'Etat ne sera prospère, si ces dernières ne sont pas prospères. Pourquoi ces tiraillements continus entre l'Etat et les communes ? Il faut voir la question de plus haut, et ne pas traiter tout du point de vue de l'Etat. En définitive, M. Crittin appuie la proposition Dellberg.

M. Troillet est naturellement de l'avis de l'avocat ministériel M. Evéquoze. En réalité, dit-il, les décrets actuellement en vigueur sont la reproduction des décrets précédents, auxquels ils n'ont pas apporté de modifications essentielles. C'est

pourquoi on ne les a pas soumis au peuple. Ce ne serait pas le cas pour le projet actuel.

Pour ce qui est de la situation financière des communes, celles-ci ont la faculté d'adapter leur impôt à leurs dépenses ce qui n'est pas le cas pour l'Etat. Cette dépense pour elles est minime.

M. Gertschen propose de renvoyer à la commission cet art. 32. Cette proposition est combattue par M. Dellberg, qui estime que les députés sont suffisamment renseignés pour se prononcer. M. Evéquoze par contre appuie la proposition Gertschen. La commission devrait à son avis pouvoir examiner si le décret devrait être soumis au peuple.

M. Crittin ne voit pas la nécessité d'un renvoi. On a eu tout le loisir d'examiner cette question. Les opinions sont faites, du moins quant au traitement. Quant à la votation populaire, nous n'avons pas à en discuter, elle ne saurait motiver un renvoi. M. de Stockalper est du même avis.

Par 36 voix contre 33, la proposition de renvoi est rejetée. On continue la discussion.

M. Dellberg croit que M. Evéquoze est dans l'erreur aussi bien au point de vue pratique que, ainsi que l'a démontré M. Crittin, au point de vue juridique. Il cite des cas analogues, entre autres celui de Zurich qui, étant doté du referendum obligatoire, a établi des dispositions identiques à celle que propose la commission, sans pour autant soumettre son décret au peuple. M. Dellberg démontre encore que les frais doivent être mis à la charge de l'Etat, parce qu'il a un intérêt primordial au fonctionnement de ce service. D'autre part, l'Etat a, aussi bien que les communes, le droit d'augmenter les impôts, soit du 25 %, en vertu du décret des Finances de 1921. Cela s'est déjà fait en certaines occasions.

M. Schrøter appuie le point de vue de la commission.

Au vote, la proposition Dellberg est repoussée. Celle de la commission, qui met la moitié du traitement à la charge de l'Etat, est acceptée à une écrasante majorité, à l'encontre de celle de l'Etat.

L'art. 33 détermine le mode de calculer le traitement annuel. M. Imhof, appuyé par M. Troillet, voudrait qu'on fixe un minimum de 100 francs par année.

M. Gertschen, au nom de la commission, s'oppose à la proposition de M. Imhof. Elle est combattue également par M. de Kalbermatten, qui croit qu'on en arriverait ainsi à créer des inégalités. Dans les petits arrondissements, les officiers d'état civil seraient vraiment trop payés.

Etant donné l'opposition qui se manifeste, M. Imhof réduit le chiffre proposé à 80 francs.

Malgré cette concession, sa proposition est repoussée.

Les articles suivants sont adoptés sans modifications importantes.

Au cours de la discussion sur l'ensemble du décret, M. Petrig demande que le décret soit soumis à la votation populaire.

La proposition de M. Petrig est combattue par M. de Stockalper, qui, le texte de la Constitution sous les yeux, s'attache à démontrer que cette obligation n'est aucunement prévue.

M. Evéquoze combat l'argumentation de M. de Stockalper. Ce décret n'est pas urgent et a une application générale. Il devrait donc être soumis au peuple, à moins qu'il s'agisse de dispositions nécessaires à l'application d'une loi fédérale. Or, dit-il, le présent décret contient des dispositions qui ne sont pas de cette nature. Il conclut à l'obligation de soumettre le décret à la votation populaire.

M. Crittin ne saurait admettre la thèse de M. Evéquoze. On ne peut pas contester que ce décret concerne l'application d'une loi fédérale. La loi fédérale pose des principes et laisse aux cantons la faculté d'organiser les bureaux d'état civil. Tout ce que contient ce décret vise à cela. Mais, aux dires de M. Troillet, il devrait y avoir une votation populaire parce que le décret de 1912 contenait tout ce qui était nécessaire, et que le projet actuel y apporte des modifications. Mais déjà le décret de 1919 a modifié le décret de 1912, sans que pour autant on l'ait soumis au peuple. Il y a donc déjà un précédent. On n'a pas à craindre la votation populaire, surtout avec la disposition qui vient d'être votée et qui met la moitié du traitement à la charge de l'Etat. Mais, pour quant à la nécessité de soumettre le décret au peuple, M. Crittin conclut par la négative.

M. Troillet prétend que les décrets de 1912 et 1919 n'ont pas modifié les décrets antérieurs. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. M. Troillet serait d'avis qu'on renvoie la question à la commission pour qu'elle examine si vraiment il y a lieu de soumettre le décret au peuple.

La Haute Assemblée se prononce pour le renvoi.

M. de Rivaz demande à revenir sur l'art. 8 qui donne à l'Etat le droit de nommer les officiers d'état civil. Il invoque le principe de l'autonomie communale qu'il faut sauvegarder, et propose qu'on laisse ce droit aux communes.

M. Troillet veut prendre la parole. Mais M. Crittin fait observer que, d'après le règlement, quand un député demande à revenir sur un article, il motive succinctement les raisons et on passe immédiatement au vote.

On s'étonne quelque peu, mais on finit par reconnaître que c'est exact. Et la décision de revenir sur l'art. 8 est votée par 39 voix contre 36.

M. de Rivaz donne lecture d'un article remplaçant l'art. 8 et déterminant que les officiers d'état civil sont nommés par les communes, et là où plusieurs communes forment un arrondissement, par les délégués des diverses communes.

M. Petrig propose de renvoyer l'art. à la commission. Ce qui est fait.

Le vote sur l'ensemble du décret est remis à une date ultérieure.

On aborde ensuite la discussion d'un projet de décret concernant la

Correction de la Monderèche et du Bras-Noir

sur le territoire de la commune de Sierre.

MM. Jordan et Dellberg rapportent.

Le Conseil fédéral alloue pour l'exécution de ces travaux une subvention de 35 % des dépenses effectives jusqu'à concurrence de 47,250 fr. Les frais sont évalués à 135,000 fr., et incombent à la commune de Sierre, sur le territoire de laquelle les travaux seront exécutés. L'Etat alloue pour la réalisation de cette œuvre une subvention de 20 % des dépenses réelles.

Est également appelée à contribuer au paiement des frais la Société suisse pour l'Industrie de l'Aluminium, à Chippis, qui se trouve dans le périmètre général des eaux et doit retirer des travaux un avantage direct.

La commission propose l'entrée en matière. Elle est votée. Le décret est adopté en premiers débats sans discussion.

M. Schnyder développe une interpellation concernant la

Correction du Rhône

dans la région Sierre-Salquenen. Il demande si l'Etat est disposé à continuer les travaux d'endiguement sur cette section du fleuve.

M. de Cocatrix répond à l'interpellant. Il expose pour quels motifs le projet général de correction du Rhône ne prévoyait aucun travail à exécuter sur ce parcours. La pente, qui est excessive, ne permettrait pas de faire des endiguements. La seule correction qui peut être envisagée consisterait à empêcher que les terrains cultivés et cultivables soient inondés ou emportés. C'est ainsi que des travaux de protection ont déjà été exécutés à Tchudana, sur territoire de Loèche. Des pourparlers ont eu lieu avec les représentants des communes du territoire pour la continuation de cette œuvre. M. de Cocatrix se déclare d'accord de poursuivre l'étude de la question.

M. Schnyder se déclare satisfait.

Puis on passe au projet de loi sur la classification, la construction, l'entretien et la police des

Routes

qui a pour but de reviser certaines dispositions de la loi de 1904, qui ne répondent plus aux exigences actuelles.

La commission, par l'organe du rapporteur français, propose l'entrée en matière. On interrompt ensuite la discussion, le rapporteur allemand étant introuvable.

Le président donne connaissance d'une motion déposée par M. Marc Morand. En voici le texte :

Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de décret modifiant l'article 1 du décret du 20 novembre 1913 concernant la participation de l'Etat à l'établissement d'hôpitaux, de cliniques et d'infirmières de district et d'arrondissement, en portant à 10,000 francs par an la subvention prévue au dit article.

Séance du jeudi 29 janvier 1931

Président : M. J. Couchepin

On avait renvoyé à la commission pour nouvelle étude l'art. 3 du projet de décret concernant la

Reconstruction du pont sur le Rhône

sur la route Vernayaz-Dorénaz.
La commission rapporte aujourd'hui sur cet

Nouvelles du jour

C'est aujourd'hui vendredi que le ministre Laval se présentera devant les Chambres françaises et leur exposera la déclaration ministérielle. Plusieurs interpellations radicales et socialistes sur la politique générale sont annoncées.

L'Italie poursuit sa pénétration militaire et coloniale en Tripolitaine. Après la région du Fozzan et de Mourzouk, conquise l'an passé, les troupes du général Badoglio viennent de s'emparer à l'est, après trois semaines d'opérations, de l'oasis de Kufra (17000 kilomètres carrés) aux confins du désert égyptien (Libye). La conquête de cette dernière citadelle de la tribu des Senoussites est une acquisition importante pour l'Italie.

L'état du consul d'Italie à Zurich, M. Bianchi, victime de l'attentat de Bassi, reste toujours grave. Les mobiles du crime seraient tout à fait étrangers à la politique anti-fasciste, quoi qu'en disent certains organes fascistes.

Les chutes abondantes de neige ont provoqué de nombreuses avalanches et causé des accidents mortels dans les Alpes, notamment à la frontière franco-italienne (région du Mont-Cenis). Six touristes anglais et trois guides, qui voulaient traverser les Alpes bernoises du Jungfrauoch au glacier d'Aletsch et en Valais, ont disparu. On est sans nouvelles depuis mercredi. Ils sont peut-être réfugiés à la cabane Concordia.

objet. Elle s'est ralliée au point de vue du Conseil d'Etat et a admis que la destruction du pont est due à un cas de force majeure. L'Etat accordera un subside de 50 % des dépenses effectives, sous déduction du subside fédéral, et un subside supplémentaire de 9,5 % du devis total. Ce subside supplémentaire ne dépassera pas 15,000 francs. L'art. 3 est adopté et l'ensemble du projet voté en premiers débats.

Après quoi, M. de Stockalper, rapporteur allemand, donne lecture de son rapport sur le projet de loi portant modification de certains articles des lois sur

L'Organisation judiciaire

et la

Procédure pénale

Ce projet a pour but de modifier les dispositions actuelles touchant les compétences des juges-instructeurs qu'on juge trop limitées ; de modifier les règles de la procédure concernant la récusation des juges de façon à permettre plus de célérité dans l'instruction des affaires pénales ; de réduire les cas de récusation des témoins, qui sont un obstacle à une bonne administration de la justice ; de supprimer le système de la preuve légale, trop rigide, et de la remplacer par la libre appréciation du juge.

Le projet institue en outre le système de l'ordonnance pénale qui aura pour effet de réduire considérablement les frais d'enquête, actuellement très élevés.

Le rapporteur français, M. Pouget, n'étant pas encore arrivé on suspend l'étude de cette question pour prendre connaissance du rapport allemand relatif à la

Loi sur les routes

dont il n'a pas été donné lecture la veille.

La commission propose l'entrée en matière. M. Couchepin, qui est président de la commission, passe la présidence de la Haute Assemblée à M. de Kalbermatten, vice-président.

M. Petrig, sans s'opposer à l'entrée en matière, voudrait connaître la portée financière du projet.

M. Imhof s'oppose à l'entrée en matière. Il estime que, soit les communes, soit l'Etat manquent de ressources financières. D'autre part, il manifeste quelque inquiétude au sujet des conséquences financières de la loi. M. Couchepin constate avec satisfaction que les motifs invoqués ne justifient pas le refus d'entrée en matière. Car, d'abord, cette loi n'entraînera pas de dépenses nouvelles. Ensuite, pour ce qui est de la portée financière, il est impossible de la connaître maintenant, elle dépendra des modifications qui seront apportées au projet.

M. Couchepin expose ensuite les avantages qui résulteront de la nouvelle loi. Il démontre qu'il est urgent de voter un projet qui tient compte des nécessités actuelles, et qui remédiera à nombre d'injustices, spécialement dans le mode de classification des routes.



M. Haldi s'étonne d'un propos tenu par M. Imhof suivant lequel le Haut-Valais ne demanderait pas de nouvelles routes. Serait-ce peut-être que l'on est bien servi ? Ce n'est pas le cas dans le Centre où l'on réclame à cor et à cri de meilleures chaussées.

Quant à la portée financière de la loi, pour quoi fait-on tant de difficultés, alors que, il n'y a pas plus tard que deux jours, on a voté sans hésiter une dépense de deux millions pour le canal Stockalper ? Ici, il s'agit de l'intérêt général. M. Haldi encourage vivement MM. les députés à voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est votée. On reprend ensuite le projet de loi modifiant certains articles des lois sur

la procédure pénale et l'organisation judiciaire

à propos duquel M. Pouget, rapporteur français, donne d'abondantes et intéressantes explications démontrant les avantages de la nouvelle loi qui apporte les garanties d'une meilleure administration de la justice. C'est un progrès sensible sur les dispositions qui nous régissent actuellement. Il propose l'entrée en matière.

M. Petrig ne s'y oppose pas directement, mais il soulève diverses objections. Le principe de la libre appréciation des preuves par le juge lui semble dangereux. On ne doit pas moderniser la procédure en ce sens, du moins pas tant que l'on n'est pas doté d'un Code pénal qui soit mieux en harmonie avec les conceptions modernes.

Il votera contre le projet si on admet la libre appréciation des preuves par le juge. Il parle de faire nommer ces fonctionnaires par le peuple.

M. Pitteloud entend réfuter certains arguments de M. Petrig. Il conteste que le Code de procédure civile nous ait fait faire une mauvaise expérience en instituant la libre appréciation des preuves. Tous les juristes affirmeront le contraire. Le système de la preuve légale constitue un véritable anachronisme. M. Pitteloud en démontre l'insuffisance. C'est un formalisme exagéré qui permet à bien des coupables d'échapper à la justice.

M. Pitteloud croit qu'on peut avoir confiance en nos magistrats. Mais, il est certain que le Code actuel, avec son formalisme exagéré, permet des abus. Le projet qui est soumis au Grand Conseil est bon. M. Pitteloud encourage vivement les députés à se prononcer en faveur de l'entrée en matière.

M. Petrig fait observer que, quand nous aurons un Code pénal modernisé, il ne s'opposera peut-être pas à ce qu'on supprime la preuve légale. Mais actuellement c'est la mentalité qu'il faut changer. C'est cette conviction intime du juge qui l'effraie. Que de fois on a eu une conviction profonde. Et dans la suite on a dû se rendre compte que l'on s'était trompé. Il s'agit ici de l'honneur d'un individu, d'une famille peut-être. Nous devons donc être prudents.

M. Pitteloud fait l'éloge de nos magistrats judiciaires dont, dit-il, l'équité ne saurait être mise en doute. On peut aussi bien que dans d'autres cantons admettre le principe de la libre appréciation des preuves.

M. Ebener défend le même point de vue.

De même M. Morand, président de la commission. Il démontre les inconvénients du système de la preuve rigide. Ce projet réalise un progrès très sérieux sur ce que nous possédons actuellement. Nous ne pouvons rester enfermés dans nos montagnes. Il nous faut un plus large horizon. Tenons compte des conceptions modernes du droit actuel. Dans aucune autre législation, le système de la preuve légale n'existe encore, sauf peut-être en Espagne. Peut-être eût-il été préférable qu'on révisât entièrement notre législation. Mais à trop charger le bateau, on risquait de le faire couler.

M. Petrig a prononcé des paroles qui auront un grand retentissement dans le pays. Il a exprimé une sorte de méfiance envers nos juges. Mais veut-on peut-être avoir confiance dans les témoins ? Sont-ils souvent sûrs ? La pratique du barreau démontre le contraire. En tant que membre d'une minorité politique, M. Morand préfère cent fois la liberté d'appréciation du juge au système de la preuve rigide.

M. Pouget combat aussi les arguments de M. Petrig, qu'il estime beaucoup trop conservateur. L'entrée en matière est votée.

L'art. 1 qui détermine les compétences du juge-instructeur en matière pénale et qui, en outre, institue l'ordonnance pénale, est adopté sans opposition. L'alinéa 3, cependant, est modifié, sur la proposition de M. Morand, en ce sens que, si l'accusé se pourvoit contre l'ordonnance pénale, celle-ci tombe et il y a lieu de suivre la procédure ordinaire, avec le concours du ministère public.

L'art. 2 détermine quelles sont les preuves exigées pour une condamnation et prévoit que le juge apprécie les preuves en toute liberté de conviction. Ceci donne lieu à une nouvelle intervention de M. Petrig, qui ne peut admettre cet article pour les raisons qu'il a déjà indiquées. Il propose le renvoi de l'art. à la commission avec invitation à étudier les moyens de limiter cette liberté d'appréciation.

M. Morand répond à M. Petrig qui s'est étonné de voir un député de la minorité soutenir le point de vue qu'il a soutenu il y a un instant. « C'est, dit-il, que, entre la minorité et vous, il y a la même différence qu'il y a entre la démocratie et la démagogie. »

Protestation de M. Petrig qui se plaint d'avoir été attaqué personnellement.

M. Morand combat ensuite la proposition de renvoi qui, si elle était votée, équivaldrait à un rejet du principe de la libre appréciation des preuves. De même M. Pitteloud, qui ne peut concevoir qu'on veuille admettre un système mixte. Il faut qu'on se prononce ou pour l'ancienne procédure ou pour la nouvelle.

Le renvoi est rejeté à une forte majorité.

Militaire et Politique. — (Corr.) M. le conseiller d'Etat Walpen, dont les néfastes méthodes de protection (voir Eister) ont déjà coûté de coquettes sommes au peuple valaisan, est depuis un mois en conflit avec le Dpt militaire fédéral au sujet du commandement du Bataillon 12.

D'après la *Feuille d'Avis de Sion*, les nominations militaires donnent lieu, depuis quelques années, (entrée de M. Walpen au gouvernement) à des conflits répétés entre Berne et Sion. Le motif, toujours le même, presque incroyable à Berne, mais tout à fait courant en Valais, c'est que M. Walpen, chef du Dpt militaire du canton, s'est mis à introduire dans l'armée, l'ou elle est, dans les autres cantons, rigoureusement exclue.

La commission de Défense nationale, responsable devant le peuple suisse de la préparation de l'armée, présente pour le bataillon 12 un candidat porteur du brevet de capacité pour commander un bataillon, soit M. le major H. Délayes, de Leytron. M. Walpen, mû uniquement par des préoccupations politiques, n'ayant point de major à opposer à cette candidature, présente un capitaine (pourquoi pas un lieutenant !) qui n'a lu reste, pas suivi les cours nécessaires. Et pourquoi ces intrigues : pour la simple raison que le major Délayes a le tort, aux yeux de M. Walpen l'appartenir au parti radical, qu'il représente avec distinction au Grand Conseil.

« Nous ne pouvons nommer trois majors radicaux au Régiment 6 » a proclamé M. Walpen l'année dernière lors de la repourvue du commandement du Bat. 88. Voilà comment le chef du Dpt militaire valaisan comprend le service militaire ainsi que la justice et l'impartialité ! Pour être conséquent, M. Walpen devrait donner les ordres nécessaires aux commissions de révision de ne recruter que des citoyens conservateurs puisque sensils jouissent en Valais du droit à l'avancement reconnu, dans tous les autres cantons à tous les soldats capables, sans distinction d'opinion.

D'ailleurs, il paraît que des difficultés s'étaient pareillement produites lors de la dernière nomination du commandant du régiment valaisan, poste que M. Walpen convoitait.

Ce favoritisme, ces injustices répétées sont extrêmement préjudiciables à notre armée. Le peuple qui, sans distinction de partis, supporte les gros frais du budget militaire, est en droit d'attendre que ces dépenses ne servent pas à favoriser les manœuvres politiques de quelques attardés. Les procédés de M. Walpen font plus de tort à l'armée que toute la propagande antimilitariste.

Les citoyens patriotes osent cependant espérer que la commission de Défense nationale, édifiée sur l'esprit étroit qui sévit au Dpt militaire valaisan, saura, au-dessus de ces mesquineries, ne considérer que l'intérêt supérieur de l'armée.

A propos d'oiseaux. — J'ai relevé avec plaisir les explications qu'un aimable correspondant a bien voulu fournir en complément à mon article du *Confédéré* du 22 janvier. En lisant ces lignes, on se rend compte qu'elles sont d'un bon observateur des mœurs de nos oiseaux. Je suis d'accord avec lui comme tous les agriculteurs, pour reconnaître les nombreux méfaits dont se rend coupable la pie de notre région. Ses dégâts dans les cultures sont continus, dès les semis du printemps jusqu'aux récoltes de l'automne. Le mais a particulièrement à souffrir lors de la levée ; des lignées sont parfois presque entièrement arrachées. Comme le corbeau, la pie abîme les couronnes des jeunes abricotiers en se posant sur ces bourgeons encore insuffisamment lignifiés, ce qui provoque le décollage. Il serait à souhaiter qu'on procédât systématiquement au dénichage des couvées. Il existe d'ailleurs des primes attribuées à leur destruction.

Pour en revenir à la prévoyance des oiseaux, je signalerai encore un cas également très original. On trouve assez souvent des noyaux d'abricots profondément incrustés dans les trous, crevasse des arbres tels que sur les gros pommiers, poiriers. Ils sont coincés, de façon qu'aucun rongeur, souris, mulot, ne puisse parvenir à s'en emparer. Je ne pense pas que ce soit ici un travail de l'odieuse pie grièche.

Le compétent correspondant du *Confédéré* aura peut-être aussi observé ce cas. M. B.

Nendaz. — *Représentation théâtrale.* — (Corr.) Nous avons admiré durant les fêtes de Noël et du Nouvel-An le courage et l'inlassable dévouement avec lequel la jeunesse radicale de Haute-Nendaz a étudié et donné sa première représentation théâtrale, *L'Holocauste*, drama en trois actes, qui a été joué avec beaucoup de succès par nos jeunes acteurs. L'hilarante et spirituelle comédie *Le Domestique de l'Evêque* a été enlevée avec le brio et l'entrain qu'elle demandait.

Point n'est besoin de mentionner ici que la section de Haute-Nendaz est rattachée à la société de Jeunesse radicale de Nendaz, qui a été définitivement fondée l'automne dernier.

Elle prospérera, notre société de Jeunesse radicale, malgré la présence d'une imposante association de jeunesse conservatrice qui a déjà été ébranlée dans ses bases mêmes à la suite de l'échec de cet automne.

Nous espérons, au surplus, pouvoir dans un avenir très proche récréer et divertir notre sympathique population par des productions du genre de celles que nous avons données dernièrement au grand contentement du public.

La jeunesse radicale de Nendaz a pleine confiance en l'avenir et a la ferme volonté de marcher en avant, n'en déplaçant à des adversaires jaloux.

Un de là-haut.

Excès de zèle. — L'Echo de Sierre public :

Plusieurs journaux ont parlé de la propagande faite dans le canton de Schwyz, en particulier, en faveur d'une fausse dévotion à l'ange gardien, sous le nom d'ange conducteur. Il s'agit d'une pratique d'allures spiritistes répandue par une dame étrangère, Mme Møller, dite Tante Leny, qui a fait un certain nombre de recrues.

L'évêque de Coire vient de renouveler et de renforcer la condamnation qu'il avait déjà portée contre ce mouvement, qui menace, dit-il, de donner naissance à une secte, et qui est entaché d'erreurs graves.

A propos de choses fiscales. — Réponse à M. M. G. :

On nous écrit : Nous remercions le distingué chef des contributions d'avoir bien voulu exposer les raisons qui ont motivé la décision prise à l'égard des faits que nous relations dans un précédent No du *Confédéré*. Nous aurions aimé relever l'endroit où l'on place toutes sortes de considérations éclectiques, un peu plus de probité et d'équité surtout lorsqu'il s'agit d'un remboursement d'impôt payé indûment.

Ce serait-il trop demander que nos organes cantonaux prêchent d'exemple ?

D'autre part, M. le chef des contributions oublie de nous renseigner sur l'observation que nous faisons à propos de modification de déclarations de contribuables. En faisant fi de l'art. 10 de la loi du 19 mai 1899, prévoyant l'obligation d'aviser le contribuable dont la déclaration n'a pas été admise, on le met dans l'impossibilité de se faire entendre au moment opportun et on lui retranche une prérogative qu'en qualité de citoyen il est en droit de faire respecter. X.

Esprit de clocher. — On nous écrit :

Combien et combien de fois, les députés se sont-ils vu reprocher un esprit de clocher par l'un ou l'autre conseiller d'Etat, lorsqu'ils prenaient la parole dans un objet d'un caractère général, mais où l'on pouvait voir poindre, en voulant bien chercher, un intérêt particulier pour la commune ou pour l'arrondissement ayant élu le député en cause.

Ei maintenant, voilà que le Dpt de l'Instruction publique, dans le but d'encourager le vote de la loi du 8 février en faveur de l'augmentation des traitements du personnel enseignant, adresse une longue circulaire aux communes qui verront leurs charges diminuer du fait de cette loi.

Voici ce qu'on y lit entre autres :

« Du fait de la diminution des dépenses, vous pourrez ou abaisser le taux de l'impôt ou attribuer les disponibilités à d'autres buts sans augmenter les contributions de vos administrés.

« Au vu des sérieux avantages que la loi offre à votre commune, nous ne doutons pas que vous amènerez tous vos électeurs à voter OUI le 8 février prochain. »

Par contre, on ne cause pas de l'augmentation des taxes cadastrales qui va venir, et qui risque bien de modifier les choses.

Qui vivra, verra !

Champex. — Voici le résultat de la course de fond organisée dimanche par le Ski-club de Champex. La course était d'environ 15 kilomètres :

1. Louis Schers 1 h. 15 min. 40 sec. ; 2. Henri Pellouchoud 1 h. 16'22" ; 3. Emile Michellod 1 h. 16'30" ; 4. Cyrille Michellod 1 h. 17'59" ; 5. Tissières Paul 1 h. 18 min. 55 sec.

Nestor Crettex étant malade n'a pu concourir. En dépit du mauvais temps, il y avait une belle participation.

Val Ferret. — *Ski-club.* — On nous écrit de Praz-de-Fort : La course de fond du Ski-club du Val Ferret a eu lieu dimanche 25 écoulé, sur le parcours : Branche, Prayon, Glacier de l'Aneuvaz, la Foully et Prayon, soit 20 km. Malgré le mauvais temps, les coureurs au nombre de 9 ont fait le trajet et voici le classement :

Rossier Pierre 1 h. 35 min. 55 sec. ; Lovey Marius 1 h. 39'55" ; Lovey Clovis 1 h. 43'10" ; Tissières Julien 1 h. 44 min. 45 sec. ; Rausis Louis 1 h. 49'40" ; Rausis Joseph 1 h. 52'15" ; Dondaïnaz René 1 h. 52'22" ; Vernay Cyrille 1 h. 52'32" ; Gabioud Louis 2 h. 7'30".

Il est à noter que ce dernier n'a que 15 ans. Il mérite nos félicitations pour son endurance et le travail accompli. Après s'être restauré, dans les confortables chalets de Prayon, tout le monde est redescendu enchanté de la journée passée. La distribution des prix a eu lieu au Café du Châtellet. Le Comité.

Val Ferret. — Une avalanche est tombée sur la carrière d'ardoises d'Issert (Val Ferret), une heure environ avant la fin de la journée, mercredi soir.

L'équipe travaillant au dehors s'était garée à temps. Deux ouvriers, MM. Pierre Joris, marié, père de famille, et son beau-frère Louis Charrex, célibataire, tous deux de Som la Prox, ont disparu. On ne sait s'ils ont été emportés par l'avalanche ou s'ils ont été emmurés dans le tunnel. Si c'était le cas on a l'espoir de les sauver, car le tunnel est spacieux et une chambre y a été aménagée.

On a travaillé au sauvetage toute la journée de jeudi et toute la nuit suivante sans résultat. Pour atteindre le tunnel il faut percer une galerie de 30 mètres.

Remède naturel par excellence pour le traitement de tous
GOUDRON BURNAND Catarrhes, Rhumes Bronchites et toutes affections des voies respiratoires en général. — 50 ans de succès. — Dans toutes les pharmacies ou chez le préparateur. Pharmacie **BURNAND, Lausanne**

Appel à notre jeunesse. — Le jeune homme est à l'heure actuelle le but d'assaut de toutes les théories subversives et utopiques d'un bas matérialisme. Ces doctrines se lisent dans les quotidiens, dans les romans à thèse, dans les romans ordinaires, toute littérature dont se nourrit volontiers la jeunesse parce qu'elle y trouve un aliment à des passions dans leur éclosion. Dans le but de combattre d'une part efficacement ces doctrines et d'autre part de développer l'éducation nationale et la culture physique dans notre canton il s'est créé il y a une dizaine d'années une association ayant à sa tête un comité dont font partie des officiers supérieurs, des pédagogues et les spécialistes en matière d'éducation physique. Les devises sont pour les cadres :

*L'action s'enseigne par l'action.
Qui est maître de l'enfant et du jeune homme est maître de la race.*

Pour les élèves :
Ne mesure pas ton action à ton pouvoir qui est faible mais à ton devoir qui est grand : Fais ce que tu dois.

Il faut donc atteindre les buts pratiques suivants :

1. Faire comprendre et aimer notre pays et ses institutions.
2. Développer et augmenter la force, l'activité corporelle.
3. Développer le sens de l'observation et de la décision.
4. Développer notre sport national le tir.

Au sein de cette association il s'est créé afin d'atteindre ces différents buts deux organes distincts dont l'un s'est donné pour tâche la propagation des exercices de culture physique en général alors que le second est chargé de compléter le programme du premier par l'enseignement du tir. Il s'agit donc d'une part d'une instruction préparatoire sans armes et d'autre part d'une instruction préparatoire avec armes. Afin de former les cadres qui ont pour mission le groupement de la jeunesse de nos villages en vue de la pratique en commun de ces exercices le comité cantonal auquel il est fait allusion plus haut organise annuellement des cours de cadres. A l'occasion de ces cours qui auront lieu pour la I-B avec armes les 31 janvier et 1er février et pour l'I-P sans armes le 15 février, les intéressés recevront toutes les directives qui les guideront dans leur tâche. Les participants à ces cours de cadres ont droit à une indemnité journalière de 6 fr. et au remboursement du billet de chemin de fer. Les cours eux-mêmes ont une durée de 60 heures, ils sont accessibles aux jeunes gens ayant atteint l'âge de 16 ans au moins. La participation est absolument gratuite. Une section peut être fondée dès qu'elle inscrit huit élèves. Les mêmes élèves peuvent suivre la même année les cours de l'I-P avec armes et sans armes. Le personnel enseignant est indemnisé à raison de 2 fr. par heure d'instruction. Pour les cours de cadre avec armes les inscriptions sont à adresser au 1er lieutenant Pignat, St-Maurice, et pour les cours de culture physique à M. Rentsch, à Saxon. Il est superflu d'insister sur l'utilité des cours qui s'imposent plus encore par le rétablissement des examens physiques au recrutement.

Considérant les buts poursuivis notre mouvement peut être considéré comme une œuvre post-scolaire et tous les éducateurs se feront un plaisir et un devoir de s'y intéresser en créant des sections ou en soutenant celles existantes.

En 1936, l'I-P sans armes groupait 23 sections avec 618 élèves et l'I-P avec armes 48 sections avec 1160 élèves. Pour le bien de notre jeunesse que 1931 nous permette d'enregistrer une participation encore plus forte.

Au nom des comités : Colonel Thomas, prés. ; Emile Boll, prés. ; Louis Pignat, secr. ; Ernest Rentsch, secr.

Le Léman en hiver. — A la dernière séance de l'Académie Chablaisienne de Thonon. Mgr Piccard, président, a parlé des histoires qui ont été notées à travers les siècles l'état du lac Léman pendant les plus rudes hivers. Une tradition rapportée par Dessaix assure que le lac gela à un tel degré en l'an 762 et en 805, que des chars passèrent de Nyon à Thonon. En 1709, 1789, 1810, 1830 et 1845, les glaçons des bords du lac, accumulés vers le port de Genève formaient une surface solide permettant aux patineurs de passer d'un bord à l'autre. En 1854, la bise ou vent du nord souffla, à l'entrée de l'hiver, avec une telle violence pendant neuf jours que jamais, de mémoire d'homme, on ne l'avait vue si forte.

Un Valaisan tué à Montreux. — M. Louis Delaloye, d'Ardon, né en 1865, marié, ancien cuisinier à Montreux, déchargeait jeudi d'un camion une armoire à glace à la Grand'Rue, en face du débarcadère. Il a été atteint par une voiture de tramway, conduite par le wattman J. Thétaz, et projeté sur la chaussée.

Delaloye a été conduit inanimé à l'hôpital, où il a succombé à une fracture du crâne.

A la Dixence. — Une avalanche a obstrué le chemin, lundi, à la Dixence, à l'emplacement où se trouve la fenêtre 1. Deux personnes, MM. F. et R., qui se trouvaient à cet endroit, au moment de la chute, ont été blessées. Le premier a un bras cassé et le second s'est foulé un pied. On a pu les conduire à l'hôpital de Sion.

C. PANNATIER-Vernayaz UNION-GENÈVE Toutes Assurances

Le fameux Pont du Rhône

Le premier objet à l'ordre du jour de la session prorogée du Grand Conseil fut le projet de reconstruction du pont sur le Rhône entre Vernayaz et Dorénaz.

On se souvient que l'hiver 1928-1929 fut extrêmement rigoureux. Le Rhône se chargeait de glace et ses eaux disparaissaient sous l'épaisse carapace qui le couvrait. Bientôt ces glaces s'immobilisèrent, le barrage du Bois-Noir formant obstacle à leur course et s'amoncelèrent de telle sorte qu'entre Vernayaz et Collonges le Rhône avait l'aspect d'une mer de glace émergeant à plus de deux mètres au-dessus du niveau de ses berges.

L'Etat avait suspendu ses travaux de dragage en amont de Dorénaz et la drague flottait sur le Rhône retenue par des amarres. Prise dans les glaces, à la suite du regonflement que nous venons de décrire, elle se résignait à son sort en attendant un changement de la situation. Il ne tarda pas à se produire. La température ayant brusquement monté, les glaces se mirent en mouvement, entraînant avec elles la drague qui rompit ses attaches et vint se heurter au pont, partie ouest, qui s'effondra. Nous rappelons que cela se passa le 15 février 1929. Immédiatement après le Dpt des Travaux publics rétablissait la circulation pour les piétons, en faisant construire une passerelle sur la brèche que la drague avait ouverte. Cet état provisoire devait subsister en attendant d'aviser à la réparation du mal causé.

Les ingénieurs de l'Etat élaborèrent un projet qu'on soumit à l'examen des communes. Vernayaz le retourna sans donner de préavis en faisant ses réserves les plus expresses quant à une participation quelconque aux frais de reconstruction et en appuyant sur le fait que la cause du dommage était inhérente aux travaux que l'Etat faisait exécuter. La commune de Dorénaz échangea avec l'autorité exécutive une volumineuse correspondance. Elle envisagea la création d'une route directe la reliant à Vernayaz et finit par déclarer qu'elle serait d'accord de tout obtenir à condition de ne rien payer ! C'est ballottée par ces remous que la commission du Grand Conseil a dû travailler. Nous comprenons aisément que sa tâche a été ardue et qu'à l'ouverture de la session elle se soit montrée énergiquement résolue à aboutir avec la mission ingrate qui lui était confiée. On sait que son mandat fut rempli avec droiture et compétence et qu'elle conclut dans son rapport à la responsabilité de l'Etat.

La question est maintenant renvoyée au gouvernement pour étude ainsi que l'a voulu la Haute Assemblée.

Nous présumons qu'elle se solutionnera selon l'avis de la commission car il serait malaisé de concevoir que l'on fasse abstraction des méfaits du barrage et de la drague pour charger les communes de Dorénaz et Vernayaz, lesquelles, comme l'a fait judicieusement ressortir M. le rapporteur Bussien, ne pouvaient intervenir pour la simple raison qu'elles n'ont rien à prétendre sur la réglementation du Rhône, propriété de l'Etat.

A. L.

(Réd.) Depuis que cet article nous est parvenu la question a été de nouveau discutée au Grand Conseil. Voir compte rendu en première page.

Une avalanche au St-Barthélemy.

— Mercredi, à 15 h. 30, une avalanche poudreuse, descendue des hauteurs de Gagnerie, est venue recouvrir le chantier du Folliet, à 1130 mètres d'altitude où les CFF font construire le premier ouvrage protecteur (barrage No 3) dans la gorge du St-Barthélemy.

Une équipe de 80 ouvriers, maçons et manœuvres, étaient occupés aux travaux au moment où se produisit l'avalanche. La plupart eurent le temps de se mettre à l'abri, mais six d'entre eux, qui travaillaient dans les fouilles du barrage, n'ont pu être avertis à temps du danger et furent emportés par la masse de neige.

Cinq de ceux-ci, heureusement, ont été retrouvés peu après, l'un, Nart Albino, sain et sauf, un autre, Lovat Darino, assez grièvement blessé. Ces deux ouvriers avaient été engagés par l'entreprise depuis le début des travaux.

Trente à quarante hommes se sont mis aussitôt à la recherche du disparu.

C'est un jeune homme d'Isérables, âgé de 23 à 24 ans, nommé J. Gillioz. Il y avait un mois qu'il était à l'assurance. Précisément, il avait repris le travail le matin même de l'accident.

Les cinq ouvriers qui ont pu être dégagés, après des efforts acharnés, doivent leur vie au fait qu'ils avaient le visage tourné contre une paroi de rochers. Les bras et les jambes paralysés par la masse de neige, ils eurent l'heureuse pensée de boire l'eau qui descendait la paroi quand ils sentaient venir la suffocation.

Les recherches entreprises en vue de retrouver le malheureux Gillioz n'ont pas abouti ; elles ont, d'ailleurs, été interrompues, par suite du danger qu'elles présentaient pour les chercheurs, car les avalanches continuent de descendre, pas très considérables, mais bien suffisantes pour rendre périlleuse toute expédition de secours.

Monthey. — Par suite du mauvais fonctionnement de l'appareil à gaz pour chauffer l'eau du bain, le gaz a pris feu et l'explosion qui en est résultée a en partie démolie une cheminée chez M. Ed. Donnet, à Monthey. Les dégâts matériels sont importants, mais il n'y a pas eu d'accident de personne.

Producteurs de lait. — Le Dpt fédéral de l'Economie publique a autorisé la Centrale suisse des producteurs de lait à verser 93,245 fr. à la Fédération valaisanne des producteurs de lait pour l'indemniser des pertes subies de 1920 à 1929 dans son commerce de fromages.

Monthey. — *Nominations.* — M. Gex-Fabry, ancien président de Val d'Illeiez, a été nommé préfet du district de Monthey. M. Henri Bioley, de préfet, redevient sous-préfet.

M. Henri Bioley a été nommé rapporteur du Tribunal en remplacement de M. Maurice Trottet, décédé, et M. André Chaperon a été nommé rapporteur-substitut.

En faisant ces nominations a-t-on songé à faire la plus minime place à l'opposition ?

MARTIGNY

Harmonie municipale
Ce soir, vendredi, dernière répétition générale. Que personne ne manque.

Course du Ski-club
La course officielle du Ski-club de Martigny est fixée à ce dimanche 1er février, à Finhaut, où aura lieu le concours de ski du Valais romand. Les membres désirant participer à la course sont priés de se rencontrer ce soir, vendredi, à 20 h. 30, au Café de l'Hôtel Kluser.
Le Comité.

Secours mutuels
L'assemblée générale annuelle de la Société de Secours mutuels de Martigny a eu lieu le 11 janvier à Martigny-Bourg, sous la présidence de M. Alfred Saubier, président.

Les comptes bouclent par un léger boni de 145 fr. Il a été payé comme secours :
a) section des adultes : 6251 fr. pour chômage ; 2710 fr. pour soins médicaux ; 1673 fr. pour soins pharmaceutiques ; 1903 fr. pour accouchements. Total 12,537 francs.
b) section infantile : 1197 fr. pour soins médicaux et pharmaceutiques.

L'effectif de la Société est au 31 décembre de 886 membres (hommes, femmes et enfants) en augmentation de 86. Il y a eu 102 entrées dans le cours de l'année (40 adultes et 62 enfants (Charrat) et 16 sorties (décès, départs, démissions). L'assurance infantile obligatoire a été introduite à Charrat. A quand le tour de Martigny-Bourg et de La Bâtiatz ?

Le comité sortant de charge a été confirmé dans ses fonctions pour une nouvelle période ainsi que les penseurs.

Le comité a enregistré avec regret la démission, pour raison de santé, de M. Joseph Biolaz, comme commissaire à Charrat, en fonction depuis 36 ans. L'assemblée s'associe aux remerciements du comité pour les bons services rendus par M. Biolaz et lui souhaite de pouvoir rester sociétaire encore de nombreuses années. Il a été remplacé par M. Gabriel Gioud. Les autres commissaires ont été confirmés.

Il est rappelé que les demandes d'entrée sont reçues en tout temps et qu'il n'est plus nécessaire d'attendre le jour de l'assemblée, le comité étant compétent pour accepter les demandes.

Une intéressante conférence

Croisière au Spitzberg à l'ord de la « Monte-Cervantes » : Un navire en détresse sauvé par le « Krassine ». Sur ce sujet captivant, Mlle Hélène Steiner, professeur de piano à Lausanne, donnera le mardi 3 février, à 20 h. 30, à la Salle de l'Hôtel de Ville, une conférence avec projections lumineuses.

Mlle Steiner se trouvait l'an passé à bord du *Monte-Cervantes*, faisant avec 1500 passagers, dont un groupe de Suisses, une croisière dans l'Extrême-Nord, au moment précis où se passaient les derniers actes du terrible drame polaire de l'« Expédition Nobile ». Après avoir vogué dans le brouillard opaque et avoir eu la vision étrange du soleil de minuit, ils étaient en vue du Spitzberg, naviguant en pleines glaces flottantes, quand le bateau fut éventré par un iceberg. Aux appels de S. O. S. lancés par le navire en détresse, accourut le fameux brise-glace russe « Krassine », qui rentra, avarié lui-même, du sauvetage des rescapés italiens. Les réparations faites par des moyens de fortune durèrent dix jours de beau temps — chose bien rare en ces pays désolés — pendant lesquels les passagers purent librement excursionner sur une terre quasi inconnue, tirer force clichés ou faire bonne connaissance avec le personnel du célèbre vapeur russe. Rien n'est intéressant comme le récit fait sur place, par les Russes, des sauvetages opérés par eux.

L'intéressante conférence de Mlle Steiner, illustrée de plus de septante clichés inédits, nous fait voir et comprendre quelque peu la traïque beauté de cette région éminemment inhospitalière où les dernières terres précèdent l'éternel silence du pôle.

Cinéma « Etoile »

L'affaire Donovan ou La Bague sanglante. — Toutes les circonstances compliquées de ce drame ainsi que tous les effets scéniques créent une atmosphère de mystère qui hante les spectateurs. C'est un excellent drame policier.

Cinéma Royal, Avenue du Bourg

Le Fantôme du Moulin-Rouge

Le jeune metteur en scène René Clair, dont l'œuvre est l'une des plus synthétiques du cinéma, n'est pas seulement connu dans le monde cinématographique, mais bien aussi dans celui de la littérature. C'est en effet l'auteur du roman *Adams*.

Dans chacun de ses films, que ce soit *Entr'acte*, *Le Fantôme du Moulin-Rouge*, *Le Voyage imaginaire*, plus tard dans le film sonore *Sous les toits de Paris*, une volonté d'originalité s'affirme sans cesse, qui donne des résultats souvent discutables, mais jamais dépourvus d'intérêt. L'idée maîtresse du film s'écarte délibérément des sentiers battus. Psychologie, métaphysique, impressionnisme, cubisme.

Le Fantôme du Moulin-Rouge nous entraîne dans la possibilité d'un monde des âmes tourbillonnant sans regrets loin de l'enveloppe corporelle et malgré tout intégré à la vie terrestre.

Des éditions spéciales annoncent la disparition du député Julien Boissel... Des policiers enquêtent... La reconstitution du temps de Julien Boissel s'arrête à son départ du Moulin-Rouge.

Fugue... Suicide... ou assassinat ?
Et voici que la capitale est bouleversée par d'étranges événements. Des gens sont victimes de multiples plaisanteries dont l'auteur est invisible. Le conseil des ministres lui-même n'est pas à l'abri de l'extraordinaire farceur.

C'est un jeune et très sportif reporter Jacques Dhor qu'il appartiendra de percer ce mystère et le spectateur suivra toutes les phases de cette enquête aussi originale qu'extraordinaire, avec le plus grand intérêt.

C. S. F. A.

Ce soir vendredi, réunion, à 20 h. 30. Objet : Conférence Steiner et course des sections romandes.

Nouvelles de l'étranger

Un succès de M. MacDonald

A la Chambre des Communes, le débat de la loi sur les conflits miniers et les Trade-Unions s'est terminé mercredi soir par la victoire du gouvernement, qui a obtenu 27 voix de majorité. La motion de rejet proposée par M. Baldwin a en effet été repoussée par 277 voix contre 250.

Le projet est adopté en seconde lecture. La plus grande partie des libéraux se sont abstenus. Huit seulement, dont M. John Simon, ont appuyé la motion conservatrice.

Après les discours de M. Churchill et de sir Stafford Cripps, M. Thomas, ministre des Dominions, a déclaré que le bill n'entend pas autoriser la grève générale. Il a autorisé seulement la grève de sympathie. Le ministre a ajouté que la grève générale de 1926 rentrant dans cette dernière catégorie fut, à son avis, légale.

La Chambre a également repoussé, par 306 voix contre 244, une résolution de M. Baldwin tendant à faire examiner le bill par la Chambre réunie en comité, au lieu de l'envoyer devant le comité permanent, ainsi que le désirait le gouvernement.

Le comité national du parti travailliste a rejeté les propositions de sir Oswald Mosley demandant la réunion d'une conférence nationale du chômage. Le groupe parlementaire travailliste s'était prononcé contre le projet.

Sous les avalanches

La circulation des trains de marchandises est interrompue au Mont Cenis. Un train de voyageurs a mis neuf heures pour faire 28 kilomètres.

— La neige est tombée en quantités énormes en Savoie. En certains endroits, elle atteint 2 mètres 50.

— Une caravane d'ouvriers se rendait au-dessus de Bonfort sur Boron pour y ravitailler de nombreux ouvriers des usines électriques d'Ugine, travaillant à cet endroit, lorsqu'une avalanche ayant brisé le câble du transporteur où se trouvaient les ravitailleurs, trois de ces derniers furent emportés. Deux ont été retirés blessés. Le troisième a disparu.

— Un détachement d'alpins italiens rentrant d'exercices a été surpris par deux avalanches, près de Bardonnèche. Trois officiers, deux sous-officiers et seize soldats ont disparu.

Dimanche, une équipe de dix-huit skieurs fut envoyée de Bardonnèche en reconnaissance dans la montagne, car on supposait que la compagnie alpine devait être abritée dans quelque fissure.

Les skieurs ne rentrèrent pas. Une seconde équipe de skieurs partit alors et découvrit la compagnie alpine partie samedi, à l'exception de douze hommes, mais n'a retrouvé aucune trace des huit skieurs.

On espère que les skieurs et les alpins ont pu se réfugier dans des chalets.

Cinq équipes sont parties en reconnaissance malgré le mauvais temps.

Ça et là

— A Linton (Indiana), 30 personnes ont péri dans l'explosion qui s'est produite dans une mine. On croit que l'accident a été provoqué par l'inflammation d'une poche de gaz.

La terre tremble. — A Koritzza (Albanie) de violentes secousses se sont produites dès mercredi matin. Les dégâts sont énormes. Six cents maisons sont devenues inhabitables. Une église a été détruite. On signale trois morts et plusieurs blessés.

Mort d'un général français. — Le général Berthelot est décédé à l'âge de 70 ans.

Le général Berthelot était né à Feurs (Loire) en 1861. Chef de mission près de l'armée roumaine en 1917, il fut l'artisan de la réorganisation de cette armée. En 1918, il commanda une armée sur le front de la Vesle et prend, aux côtés de Mangin, une large part à la seconde bataille de la Marne qui fut le début de la victoire finale.

Après la guerre, il fut nommé gouverneur de Strasbourg et membre du Conseil supérieur de la guerre.

La terreur en Turquie. — Le Tribunal a rendu son verdict dans l'affaire des troubles réactionnaires de Menemen. Trente-neuf des accusés ont été condamnés à mort et soixante-sept autres sont acquittés.

Madame et Monsieur Lucien COURT-GUEX, à Gex (France) ;

Monsieur Florentin GUEX ;
Monsieur et Madame Alexis GUEX et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Joseph GUEX et leur fils ;
Monsieur et Madame Albert GUEX et leurs enfants ;
Monsieur Ernest GUEX ;
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Emérentienne GUEX
leur chère mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine, décédée à l'âge de 72 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, dimanche 1er février, à 9 h.

Cet avis tient lieu de faire part.

Priez pour elle !

Les avalanches

Jeudi matin une avalanche énorme est descendue entre Matt et Elm (Glaris). La route, ainsi que la voie de la Sernftal, sont recouvertes, à la hauteur d'une maison, sur une longueur de près de 120 mètres. L'exploitation ferroviaire entre Matt et Elm sera interrompue pendant quelques jours.

Madame Veuve Marie PERRIER-PEDRONI ;
Madame Veuve Alphonse PEDRONI ;
Madame et Monsieur Léon ROTH-PERRIER et ses deux fils ;
Les enfants de feu Adrien Perrier ;
Madame et Monsieur Joseph SBARAGLIA-PEDRONI et leurs fils ;
Monsieur et Madame Antoine PEDRONI et leurs enfants ;
Madame et Monsieur Hans WIDMER-PEDRONI ;
Madame et Monsieur Edmond MOTTIER-PEDRONI et leur fils ;
à Saxon,
ainsi que toutes les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Alphonse Perrier
Chef de station, à Chamoson

leur très cher époux, beau-fils, frère, beau-frère, oncle et parent, pieusement décédé à l'Hôpital de Sion dans sa 43ème année, après une courte maladie, courageusement supportée et muni de tous les secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Saxon samedi 31 janvier 1931 à 9 h. 30.

Domicile mortuaire : Vve Alphonse Pedroni.

Le travail fut ta vie...

Repose en paix.

Cet avis tient lieu de faire part.

La famille de Monsieur Jean-Joseph PIERROZ, à Martigny, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Ferdinand PIERROZ
survenu à la Clinique St-Amé, à l'âge de 76 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, samedi 31 crt, à 9 h. 30.

Départ de Martigny-Bourg.

Monsieur Jules GAY-CROSIER et ses enfants Arthur, et Juliette, à Martigny-Croix ;
Monsieur et Madame Maurice GAY-CROSIER, à Martigny-Croix ;
Madame Veuve Blanche MARTINETTI et ses enfants, à Martigny-Bourg ;
Monsieur et Madame Armand SAUDAN, aux Rappes ;
Madame et Monsieur Auguste ARLETTAZ et leurs enfants, à Martigny-Bourg ;
Monsieur Clément GAY-CROSIER, à Martigny-Ville ;
Monsieur et Madame Joseph GAY-CROSIER et leurs enfants, à St-Denis ;
Monsieur et Madame Pierre GAY-CROSIER et leurs enfants, à St-Denis ;
Mesdemoiselles Jeanne, Blanche et Ida GAY-CROSIER, à Martigny-Croix ;
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Aline GAY-CROSIER
née SAUDAN

leur très chère épouse, mère, belle-fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, enlevée à leur tendre affection après une longue maladie, courageusement supportée, à l'âge de 41 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le samedi 31 janvier, à 9 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire part.

R. I. P.

A vendre un joli

traîneau
à bas prix, chez CHARLES ROUDIT, MARTIGNY.

On prendrait en hivernage, gratis, une bonne

vache avec génisson

S'adresser à Félix MORET, Chartrat.

A LOUER

2 chambres meublées

chez M. Eugène FROSSARD, Martigny-Ville.

La Société de Laiterie « Octodure » cherche un

Porteur de lait
à domicile.
S'adresser au président Isaac Chappot, Martigny-Ville.

A vendre une nichée de

beaux porcelets

âgés de 4 semaines,
S'adresser à Henri DÉLEZ, Martigny-Bâtiatz.

Toutes Fournitures pour Bureaux et Ecoles

IMPRIMERIE NOUVELLE MARTIGNY Téléph. 119

Dès le 2 février

Grande Vente Annuelle de Blanc

Occasions exceptionnelles

en

Lingerie

Trousseaux

Linge de maison

Prix avantageux

Bonnard & C^{ie}

Lausanne

Cinéma „ETOILE“, Martigny

Un drame policier

L'Affaire Donovan

Fédération valaisanne des producteurs de lait

Maison contrôlée - SION - Téléphone No 13

Tous les articles fourragers foin, paille, tourteaux farine dénaturée, etc.

ENGRAIS aux meilleures conditions

Livraison rapide par camion

UNIQUE EN SUISSE

Courses de MOTO-SKIÏERING à Montana

DIMANCHE 1er Février dès 14 heures

sur le lac Grenon

UNIQUE EN SUISSE

Union

Chaleur permanente

économique, commode et propre

Le chauffage aux briquettes „UNION“ coûte bien moins que le chauffage au bois. Les briquettes sont très avantageuses pour les fourneaux de cuisine. Chaleur permanente des poêles. Plus de rallumage matinal.

Grande Sa'le de l'Hôtel de Ville, Martigny

Mardi 3 février 1931, à 20 h. 30

Conférence illustrée

de plus de 70 clichés inédits sur le sauvetage d'un navire en détresse par le **Krussine**, par **Mlle Steiner, de Lausanne.**

Entrée : fr. 1.-- (droit des pauvres compris)

Pour le placement d'un article de ménage de 1er ordre, breveté, on cherche pour le **canton du Valais**

Représentant général

En même temps, on demande dans chaque lieu important un **représentant** possédant une somme de fr. 65.--.

Offres à case postale Transit 56, Berne.

Closuit & Cie, Banque de Martigny

Maison fondée en 1871

Prêts hypothécaires

aux meilleures conditions

SKIS

à partir de fr. 24.50

Chaussures spéciales, Costumes, Fixations, Tous Accessoires, Ballons de football, Windjacks, Chaussures sports et travail

Dépôt de la maison OCH FRÈRES

Ad. Cretton - Martigny-Ville

AVENUE DU GRAND-ST-BERNARD

Immense CHOIX de

Porte-plume réservoir

des meilleures marques

Imprimerie Nouvelle, Martigny

Téléphone 119 A. Montfort Avenue des Acacias

Cinéma **ROYAL** Avenue du Bourg

CETTE SEMAINE :

Un film d'une originalité sensationnelle

Le Fantôme du Moulin-Rouge

Psychologie - Métaphysique
Impressionnisme - Cubisme

Purifiez votre sang

par **Modélia**

le dépuratif-laxatif végétal et de goût délicieux. C'est la Salsepareille Model de vieille renommée.

5 fr. et 9 fr. dans les pharmacies

Pharmacie Centrale, Madliener-Gavin 9, rue du Mont-Blanc, Genève

AVIS

J'ai l'honneur d'informer le public que je viens d'ouvrir dans les anciens locaux de la fabrique Grandmoussin et Bochatay, avenue de Martigny-Bourg, un

Atelier d'ébénisterie

Meubles neufs - Réparations - Repolissage

Par un travail soigné, j'espère mériter la confiance que je sollicite. **Marc Chappot.**

GUIDE-CORNES „SUCCÈS“ réglable en tous sens. — Demandez-le à votre quincaillier. — Delacrétaz, fabricant, Echallens.

MEUBLES DE STYLE MODERNE ET ANCIEN

REICHENBACH FRÈRES & C^{ie} SION

ON CHERCHE

Apprentie MODISTE

S'adresser A. GIRARD-RARD, Martigny

Echalas

F. Buttiaz, Treytorrens, Gully, demande 1000 à 2000 échalas mélèze rouge 1er choix. Faire prix rendus sur wagon.

Très bon, vieux

Fromage maigre

envois de 5 kg. à Fr. 1.40 le kg.
envois de 10 kg. à Fr. 1.30 le kg.
Pièces d'environ 14 kg. à Fr. 1.20 le kg. Se recommande.

Jos. WOLF, Coire

Expédition de fromages
Tél. 6.36

Banque Troillet

AGENCE A BAGNES MARTIGNY AGENCE A BAGNES

Chèques postaux N° 143

Caisse d'Epargne 4%

(Autorisée par l'Etat et au bénéfice de garanties spéciales)

A tout porteur d'un

Livret d'Epargne

de notre Banque nous remettons gratuitement sur demande, à titre de prêt, une

TIRE-LIRE



L'affichage
Les annonces
Toute votre publicité
par

Orell Fussli Annonces

concessionnaire exclusif de l'affichage dans les CFF et nombreuses compagnies de chemins de fer privés, fermier de plus de 150 journaux, revues, etc., etc.

FEUILLETON du « CONFÉDÉRÉ »

(Suite du supplément)

Voyons, jeune homme, est-on jamais un grand artiste, un grand poète, si l'on ne s'est pas créé un type du beau ? Un grand savant, si l'on ne croit pas à la science ? Un philosophe bienfaisant, si l'on ne croit pas à la vérité ?

Un homme, oui, tout simplement un homme, dans la superbe acception du mot, si l'on ne croit pas au bien, à l'honneur ? si l'on n'a pas conscience de sa propre personnalité, même très humble, dans l'univers très grand ; si l'on ne se dit pas que chaque vie humaine doit être pour quelque chose dans l'avancement général de l'humanité ! Eh bien, le Beau, l'Utile, le Vrai, le Bien qu'on rêve d'atteindre, guidé par le sentiment de la dignité humaine, voilà ce que j'appelle l'Idéal ! Faire tendre vers ce but les efforts de toutes ses facultés, voilà ce que j'appellerai donner une raison d'être à sa propre existence. Et, maintenant, dites ce que vous pensiez tout à l'heure, que je suis un vieux fou.

Nohel eut un sourire et tendit la main au docteur.

— S'il y avait dans le monde beaucoup de fous comme vous, personne n'aurait plus envie de le quitter.

— Phrase ambiguë qui ne signifie aucunement que vous me trouviez sage.

— Je vous crois très sincère et très bon... et il y a des folies sublimes.

— Eau bénite de cour, mon cher malade ! Vous me traitez tout bonnement de provincial qui n'a rien vu ! Ecoutez-moi pourtant... Si arriéré que je puisse paraître, c'est à Paris, la ville pensante et agissante, que j'ai appris à agir et à penser, vous pouvez vous fier à mon expérience : les hommes ne sont pas si mauvais qu'ils le disent, si « décadents » qu'ils le croient, si impuissants qu'ils voudraient l'être... Le malheur, c'est qu'ils cultivent la désespérance... un mot nouveau, mais une vieille plaie, dont on guérit, si on le veut bien... Tenez, je voudrais pouvoir vous

fondre avec mon neveu Pierre... cet alliage de monsieur Tant-Pis avec monsieur Tant-Mieux donnerait deux hommes parfaits ou près de l'être... Ah ! voilà un heureux vivant ! Rien ne l'étonne, rien ne l'inquiète. Tout est beau, tout est bon, tout est vrai... Il a encore moins d'idéal que vous celui-là, allez !

— Est-ce que votre neveu habite Plourné, docteur ?

— Pierre est marin ; il y a plus de trois ans que je ne l'ai vu... Il reviendra prochainement, je pense, pour...

Le docteur s'arrêta, puis acheva :

— Pour nous retrouver tous... Et maintenant, adieu monsieur de Nohel, je ne sais trop si je vous ai distrait. Que voulez-vous, j'ai la manie de la santé : drôle pour un médecin, n'est-ce pas ? Et j'aime les âmes bien portantes et les intelligences saines, autant que les tempéraments solides et les corps vigoureux.

— A demain, docteur, et merci... murmura le jeune homme.

Il était bien loin d'être convaincu, mais les idées du docteur l'avaient réconforté, ainsi que l'air vivifiant des plages ranime un instant les malades, sans les guérir. Somme toute, il était vaguement satisfait de rencontrer chez un homme d'esprit les illusions qu'il avait considérées jusque-là comme puériles et presque sottes.

— Une figure sympathique, ce philosophe sans le savoir ! pensa-t-il. Si j'avais un fils, je le lui confierais. Il en ferait très probablement un Don Quichotte, mais à coup sûr, un honnête homme et, qui sait ? peut-être un homme heureux.

IV

Le surlendemain, Jean-Marc demanda comme une grande faveur la permission de saluer celui qu'il nommait encore son jeune maître.

Le jardinier de Nohel avait vieilli depuis le temps où Bernard cueillait des cerises. Sa taille s'était courbée, ses cheveux avaient grisonné, sa peau brune et desséchée, prenant des teintes de terre, s'était étendue sur la charpente osseuse de son visage, mais les mêmes yeux, pleins d'une sorte de candeur serei-

ne, brillaient au fond de ses orbites plus creuses ; un sourire de bonhomie franche égayait sa bouche dégarnie.

Il ne voulait pas s'asseoir, le vieil homme ! Debout, son chapeau à la main, il parlait à Bernard, disant comme mademoiselle Armelle, ce mot ravi de ceux qui se retrouvent après de longues années : « Vous rappelez-vous ? » Et Bernard se rappelait.

Mais en dix ans, bien des choses avaient changé ; la petite-fille de Jean-Marc, une contemporaine de Bernard, avait épousé l'un des pêcheurs de la côte... Le fidèle serviteur était arrière-grand-père, maintenant ! Combien on les aime ces petits, qui viennent quand on est déjà tout près de s'en aller !

— Et vous, monsieur Bernard, est-ce que vous ne nous amènerez pas un de ces jours une belle jeune dame et de gentils marmots ?

Bernard sourit, en secouant la tête.

— Non, mon pauvre ami, je ne suis ni marié, ni désireux de l'être jamais... Ça vaut autant pour la femme que j'épouserai, va... Fais mes compliments à la petite-fille, je lui souhaite tout le bonheur possible et à toi aussi.

— Oh ! le bonheur, fit simplement Jean-Marc, le bonheur, c'est ça : la santé, une bonne femme qu'on aime, des enfants qui grandissent bien, du travail, et puis, plus tard, quand on est vieux, des mioches qui vous appellent grand-père... Je l'ai eue ma part de bonheur, allez ! Et si parfois la besogne a été rude, si l'on a souffert de l'hiver, si l'on a eu des tourments — qui n'en a pas ! — eh bien ! on ne s'en est

pas trop plaint, et on a remercié Notre-Dame tout de même.

« Allons, pensa Nohel, encore un philosophe ; bien humble, celui-là ! Encore un être qui a son petit coin bleu dans le cœur ! »

— Donne-moi la main, Jean-Marc, fit-il à voix haute, tu es un bien brave homme, mon vieux.

Et le jardinier s'éloigna sans savoir pourquoi il était un si brave homme d'avoir été heureux.

A ce moment, mademoiselle Armelle entra, le visage aurolé d'un grand chapeau cabriolet, les épaules serrées dans une écharpe de crêpe de Chine puce... Trop ridée, trop maigre, trop exsangue, ce n'était pas, à vrai dire, une jolie vieille que mademoiselle Armelle. Mais le blanc bleuâtre de ses bandeaux donnait un éclat à ses yeux noirs, et son sourire, aux dents encore blanches, avait le charme indéfinissable d'une grande bonté.

Une grande bonté, tel était en effet le fond de cette nature ingénue, tel avait été le principe inspirateur de toute la vie de mademoiselle Armelle.

(à suivre)

Avis

à MM. les pharmaciens et droguistes

Double prière : Tant que la grippe sévit, veuillez nous passer vos commandes de Formitrol, de sucre de malt, de bonbons Herbalpina, etc., à temps, c'est-à-dire avant que votre provision soit complètement épuisée. Vous voudrez bien aussi nous excuser si nos envois subissent parfois un retard d'un jour. Actuellement, l'affluence des demandes est telle que nous avons de la peine à répondre à toutes sur-le-champ.

Dr A. Wander S. A., Berne.

LE MEILLEUR APÉRITIF A PRENDRE SEC

“LUY” COCKTAIL

Produit suisse de qualité

Distillerie Valaisanne, S. A., Sion

La construction du premier chemin de fer

C'est en 1829 que les premières locomotives commencèrent à circuler. On venait de vivre l'âge héroïque ; le moteur fixe était monté sur châssis mobile et la vapeur tirait une charge aussi bien qu'un attelage de bœufs.

Tréviathik démontrait que l'usage des rails augmentait la puissance de traction et malgré la rupture encore fréquente des rails de fonte qu'il construisait, sa locomotive « catch me who cau » (attrape-moi qui peut) méritait ce surnom.

C'est alors que le parlement anglais décida de construire le premier tronçon de chemin de fer entre Liverpool et Manchester. Pour choisir le meilleur type de machine, il fut convenu de procéder à un grand concours de locomotives.

Les conditions étaient sévères : qu'on en juge : la charge totale y compris eau et charbon fut fixée à 20 tonnes ; la pression de la vapeur dans la chaudière ne devait pas dépasser 3,5 atmosphères ; vitesse horaire en palier : 16 km. ; on demandait encore deux soupapes de sûreté et des ressorts de suspension sans cependant que le poids de la locomotive à deux essieux dépassât 4,5 tonnes et 550 livres sterling de prix de revient.

Mais la condition la plus importante concernait la suppression de la fumée et des escarbilles car l'objection fondamentale des adversaires du nouveau système était fondée sur les dangers d'incendie qu'allait faire courir aux meules et aux fermes cette machine qui crachait les étincelles et semait le feu le long de sa route.

Le grand jour fut fixé au 10 octobre 1829 à Rainhill. Affluence considérable de spectateurs, tribune, drapeaux, musique et discours. Un prix de 500 livres serait attribué à la machine victorieuse. Cinq locomotives se présentèrent.

« Novelty », construite à Londres et qui ressemblait à ces appareils distillatoires dont on se sert aujourd'hui dans la campagne pour fabriquer l'alcool ; « Sans Pareil » caractérisée par une haute cheminée et dont la chaudière, bien que ventilée par un soufflet à main, annonce des développements ultérieurs ; « Cyclopède » qui fut éliminée d'emblée car elle était mue par un cheval qu'on installait à l'intérieur, dans une espèce de cage à écureuil et dont le mouvement se transmettait aux roues ; « Persévérance » montée à Edimbourg dans les ateliers Burstall. Enfin, la « Fusée » de Stephenson.

Cette dernière était munie de tous les perfectionnements ; elle avait une chaudière tubulaire composée de 25 tuyaux avec une surface de chauffe de près de onze mètres carrés et une grille d'un demi-mètre. La chaudière tubulaire que Stephenson avait construite sur les conseils de Booth, directeur du chemin de fer Liverpool-Manchester, connut une carrière triomphale qui n'est pas terminée d'ailleurs.

Successivement, chaque locomotive eut à couvrir un trajet de deux kilomètres qu'il était nécessaire de recommencer dix fois dans les deux sens. Cela, afin de rester sous l'œil du public qui n'entendait pas être frustré d'un seul incident de route.

Dès son premier départ, « Novelty » éprouva une avarie de tuyau ; malgré les efforts et tous les jurons du mécanicien, il fallut la remiser sans lendemain.

« Sans pareil » parcourut quelques kilomètres, mais fut à son tour victime d'une rupture de tuyau et renonça à l'épreuve.

« Persévérance » se tint assez bien ; cependant elle ne put dépasser la vitesse-horaire de huit kilomètres, et ne satisfaisant pas aux conditions du concours, fut aussi disqualifiée.

La « Fusée » enfin, qui, pour calmer l'impatience des spectateurs, accomplissait de temps à autre un petit tour, se lança sur la piste. Ce fut le succès complet. A la vitesse de 25 kilomètres, elle couvrit le parcours total sans aventure et gagna le prix.

Quelques mois après, en 1830, Stephenson ouvrit une fabrique de locomotives à Newcastle, acquit une réputation européenne et assura une industrie sans précédent. C'est à lui que le Conseil fédéral suisse s'adressa pour poser les premiers jalons des lignes transhelvétiques. Stephenson recommanda de joindre les principaux lacs par voie ferrée, car il pensait combiner la navigation avec l'exploitation des chemins de fer. Sur ce point, le développement du rail dépassa ses prévisions, et le nouveau système de transport devint bientôt complètement indépendant de tout autre auxiliaire.



Hyspa

Une exposition d'hygiène et de sport devait tout naturellement susciter un vif intérêt dans un pays comme la Suisse, qui possède des centres de tourisme et de sport universellement réputés. On comprendra donc que toutes nos institutions de trafic et tous nos centres de tourisme participent à l'Hyspa. Les administrations fédérales des postes, télégraphes, téléphones et douanes, de même que les CFF, se sont réservés des stands fort importants. Dans leur voisinage immédiat, des groupes régionaux fourniront un tableau complet et très attrayant des centres suisses de tourisme.

L'Oberland bernois, soutenu par les compagnies du Montreux-Oberland et du Lötschberg, montrera ses stations de sport avec le fameux relief de S. Simon. La Suisse centrale avec ses chemins de fer de montagne, Appenzell, St-Gall, Schaffhouse, la Thurgovie, Glaris et le Tessin seront également représentés. Zurich compte exposer plus particulièrement ses grandes installations modernes de sport, sa patinoire avec glace artificielle, son terrain de golf, sa plage, etc.

Dans les Grisons, c'est avant tout Davos — la station classique des cures d'air d'altitude — qui s'intéresse à l'Hyspa. Son exposition de tourisme et de sport sera excellemment complétée par le matériel scientifique et les appareils qui fournissent à l'Institut suisse de recherches physiologiques en haute montagne et l'Observatoire météorologique de Davos. Les centres réputés de St-Moritz et Arosa feront aussi leur part.

Une exposition collective de la Suisse romande est à l'étude.

L'association des stations balnéaires et des sources minérales de toute la Suisse érigera un grand pavillon circulaire montrant au visiteur la richesse et la variété — encore trop peu connues — de nos ressources hydrothérapeutiques. Le centre de ce pavillon sera occupé par une fontaine monumentale à cascades, de 12 m. de haut.

Protection de l'enfance

(Comm.) La commission de la fondation Pro Juventute s'est préoccupée, dans sa séance du 17 janvier, de la situation faite par le chômage à nombre de familles suisses et notamment à leurs enfants. En raison de l'aggravation de la crise, elle a décidé d'intensifier encore son service de placement de vacances d'enfants suisses nécessaires et d'en faire bénéficier tout particulièrement les enfants de chômeurs. La commission étudiera également la prise de mesures extraordinaires pour le cas, malheureusement probable, où la situation économique continuerait d'empirer.

La revanche du cinéma

Le Conseil d'Etat des Grisons, fonctionnant en qualité d'autorité de surveillance, avait interdit le film sonore *L'Ange bleu*, qui devait être présenté au Raetushof à Coire. Le propriétaire du cinématographe a adressé un recours de droit public au Tribunal fédéral, qui lui a donné raison. L'interdiction a été abrogée.

Le féminisme à St-Gall

Le Grand Conseil a discuté longuement une motion déposée par M. Roth, socialiste, invitant le gouvernement à présenter au Grand Conseil un rapport et des propositions sur la possibilité de donner des droits politiques aux femmes. M. Guntli, conservateur, propose de modifier la motion pour n'accorder aux femmes que le droit de vote en matière d'éducation. Sur proposition des radicaux, le vote est ajourné à la prochaine séance. M. Hauser, juge cantonal, socialiste, développe une motion en faveur de la gratuité des accouchements. Cette motion, appuyée par différents orateurs bourgeois, est prise en considération. M. Hardegger, socialiste, commence alors à développer une motion sur l'application de la proportionnelle à l'élection des autorités communales.

Une fâcheuse découverte

Une réorganisation de la comptabilité de la commune de Bulle vient de faire découvrir une unvalvation s'élevant à près de 25,000 francs, commise il y a quelques années par un ancien comptable, décédé en 1923. Une falsification des comptes de caisse, continuée jusqu'à ce jour par une employée du service de la comptabilité, mise au courant de la falsification par son auteur, avec la recommandation de ne rien révéler, n'a pas permis, même au chef principal de ce service, de découvrir la fraude plus tôt. L'employée s'est faite ainsi complice d'un délit dont elle déclare n'avoir tiré aucun profit. C'est pendant l'absence de cette dernière que l'affaire a été découverte.

La votation du 8 février

Les comités radical genevois et progressiste-national neuchâtelois se sont prononcés contre la révision de l'art. 12 de la Constitution fédérale (Décorations). Les démocrates genevois ont proclamé la liberté de vote, mais les udéistes combattent la révision.

Le brillant époux

Lundi a comparu devant le Tribunal criminel du district de Grandson et le jury, un Argovien de 30 ans, Traugott Baur, déjà six fois condamné, ayant déjà fait, en moins de dix ans, six ans de prison, sorti le 10 octobre 1929 du pénitencier bernois de Thorberg, recherché aussi par les autorités judiciaires de Genève, Neuchâtel, Zurich, prévenu d'avoir, dans huit cas d'escroqueries, extorqué au total 9,950 fr. à des jeunes filles, à qui il promettait le mariage, et à leurs parents, les uns et les autres crédules, ou à des artisans et commerçants à Lausanne, à Sottens, à La Tour de Peilz, et tenté d'escroquer 300 fr. à une femme. Portant beau, parlant bien, roulant en automobile avec chauffeur, il se donnait pour un jeune commerçant fortuné, en quête d'une fiancée. Il comptait, et il ne se trompait pas, sur la stupéfiante et insondable crédulité, sur la naïveté et la légèreté de certaines jeunes filles honnêtes ou légères, aux dépens desquelles il vivait.

Le Tribunal, considérant le verdict de culpabilité rendu par le jury sur tous les points, a condamné le cuisinier argovien Bauer à 50 fr. d'amende, à trois années et demi de réclusion, sous déduction de 146 jours de prison préventive, à dix années de privation des droits civiques, à tous les frais y compris ceux de la prison préventive.

D'un geste de prière, Bernard le retint.

— Oh ! docteur, ne me laissez pas seul ! Parlez-moi encore, parlez-moi beaucoup pour m'empêcher de penser.

Les cheveux tout blancs, le front bombé, le nez correct, la bouche gracieuse avec je ne sais quoi de malicieux, les yeux un peu petits, mais brillants comme des escarboucles sous des cils encore bruns, M. Le Jariel offrait le type si séduisant du vieillard qui, resté affable et devenu indulgent avec les années, sait toujours se rappeler qu'il est vieux, sans jamais oublier qu'il a été jeune...

Il avait repris son fauteuil près du lit, et tandis que, pour complaire au convalescent, il causait au hasard de mademoiselle Armelle, de Plourné, du château, de Jean-Marc et de lui-même, Bernard observait avec intérêt cette physionomie fine et bienveillante.

Le docteur connaissait bien Paris où il avait fait ses études de médecine et passé ses années d'internat, il aimait la grande ville et son mouvement perpétuel, mais il aimait aussi Plourné, le petit coin poétique, et la mer, sa vieille amie ! S'ennuyait-il parfois dans ce pays perdu où les relations sociales comme les ressources intellectuelles manquaient absolument ? Mais, non !... Un vilain personnage, l'ennui ! Et d'ailleurs, règle générale, il n'y a pas de vies ennuyeuses, il n'y a que des gens ennuyés, autrement dit, des esprits nuls ou de mauvaises consciences.

La besogne quotidienne, la musique, un jardin ! Il y aurait là de quoi remplir des journées de quarante-huit heures ! Puis le docteur avait des amis, ce qui vaut mieux que des relations. Les uns, très humbles, s'appelaient Kadio ou Yvonne, Loïc ou Dinorah... c'étaient les pêcheurs de la côte. Les autres, très

Un menhir à Neuchâtel

M. Schori, viculteur, en défonçant une vigne dans le quartier des Bourguillards (Neuchâtel), a découvert un énorme bloc de pierre granitique de couleur gris-vert, mesurant 2 mètres de long sur 90 et 70 cm. de côté à la base et paraissant avoir été taillé au pic.

La pierre est couchée dans la direction sud-nord. Elle a été découverte à 60 cm. de profondeur. S'agit-il d'un menhir ? Tout le laisse supposer.

L'assurance-maladie dans les régions montagneuses

Conformément à l'art. 37 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et accidents, la Confédération peut accorder aux régions montagneuses dépourvues de voies de communications suffisantes et peu peuplées, des subventions spéciales, ayant pour but de rendre meilleur marché les soins médicaux accordés aux malades. Se basant sur cette disposition, le Conseil fédéral vient d'accorder les subventions suivantes : au canton de Berne 85,199 fr. ; au canton des Grisons 71,000 fr. ; à celui de St-Gall 3559 fr. ; au Valais 54,565 fr. ; au Tessin 15,150 fr., plus un supplément de 1800 fr. pour l'année 1928 ; au canton de Schwyz 2336 fr. et au canton d'Uri 8993 fr.

Les gardiens des forts

Au cours d'une assemblée tenue par les gardiens des forts du Gothard, ceux-ci ont déclaré inacceptable et insuffisante la nouvelle ordonnance relative à la solde, établie par le département militaire fédéral.

Les poussins de l'étranger

Au cours de ces dernières années, la maladie dite *diarrhée blanche* des poussins, due au bacille pullorum, a été introduite dans notre pays à diverses reprises, par suite de l'importation de jeunes poussins de l'étranger. Comme ceux-ci sont particulièrement dangereux au point de vue de la propagation de l'épizootie, l'Office vétérinaire fédéral interdit jusqu'à nouvel avis l'importation des poussins, des jeunes gallinacés qui n'ont pas encore remplacé entièrement le premier duvet. L'interdiction d'importation part à compter du 1er février 1931.

Les derniers jours de la danseuse. — Interviewé par le *Telegraaf*, l'impresario de Mme Anna Pavlova a dit notamment que la danseuse avait présenté sa mort. Aussitôt après son arrivée à La Haye, où commençait la tournée d'adieux, elle déclara : « Il aurait mieux valu que je donne aux pauvres l'argent dépensé par les nouveaux costumes ».

Quelques heures avant de mourir, alors qu'elle était en syncope, la Pavlova esquissait des bras et des mains les gestes émouvants de sa célèbre danse : « La mort du cygne ».

Une tombe de 5000 ans. — Au cours des fouilles entreprises sous les auspices de l'Université d'Egypte, le professeur Selim Hassan a mis à jour une tombe privée, vieille croit-on de 5000 ans. Cette tombe renfermait une momie portant une couronne et contenant 110 bijoux. Le contenu de cette sépulture était intact et de nombreux objets funéraires extrêmement rares y ont été découverts.

— On aurait découvert dans l'île chilienne de Chiloe le plus riche gisement de platine du monde, dont le rendement atteindrait 12 à 14 grammes par tonne. Les expériences faites en Allemagne et en Angleterre confirmeraient la découverte.

FEUILLETON DU « CONFEDERE »

6

MA CONSCIENCE EN ROBE ROSE

par
GUY CHANTEPLEURE

Ouvrage couronné par l'Académie française

Quoiqu'il n'eût plus de fièvre et n'éprouvât aucun malaise défini, il dormit mal. Dans un état intermédiaire entre le sommeil et la veille, il attendait la venue de la petite mère-grand.

Une angoisse inexplicable faisait battre son cœur trop vite. Les yeux fermés, remuant les lèvres dans une supplication muette, il croyait par moments sentir sur son front la petite main de l'aïeule puis, déçu, il fixait le portrait d'un regard intense, comme pour l'animer de sa propre vie... Hélas ! la chère vision s'était enfiée avec la fièvre.

Blêmi par l'insomnie, très abattu par un ennui oppressant, Bernard eut un soupir de soulagement quand le docteur Le Jariel entra, vers neuf heures, dans sa chambre.

A peine assis au chevet du lit, ce dernier fronça les sourcils.

— Les malades ne guérissent qu'autant qu'ils le veulent bien, monsieur de Nohel, dit-il, cette nuit vous vous êtes fatigué la tête, je le devine, avec un tas de soucis malsains, que vous auriez bien dû laisser à Paris.

Nohel répondit par un geste lassé.

— J'ai passé des heures affreuses, docteur ! Cependant, je me sens plus fort qu'hier... Quel a été mon mal, en somme ? N'ai-je pas le genou bandé ? Depuis dix jours, je ne me rends compte de rien !

Vous avez eu une fièvre cérébrale... et vous avez encore, au genou, une contusion, résultat de votre chute sur le gravier. Le tout ne sera bientôt qu'un souvenir, si vous suivez mes prescriptions : le repos et un calme complet.

— Hélas ! docteur, où trouver de tels remèdes ? murmura Jacques Chépart.

— Ici, pour le moment, monsieur de Nohel, dans le château où vous êtes né, chez mademoiselle Armelle de Kérgan.

— La plus digne et la meilleure des femmes, n'est-ce pas docteur ? fit Bernard avec un sourire. Mon père l'aimait beaucoup et je me souviens bien d'elle.

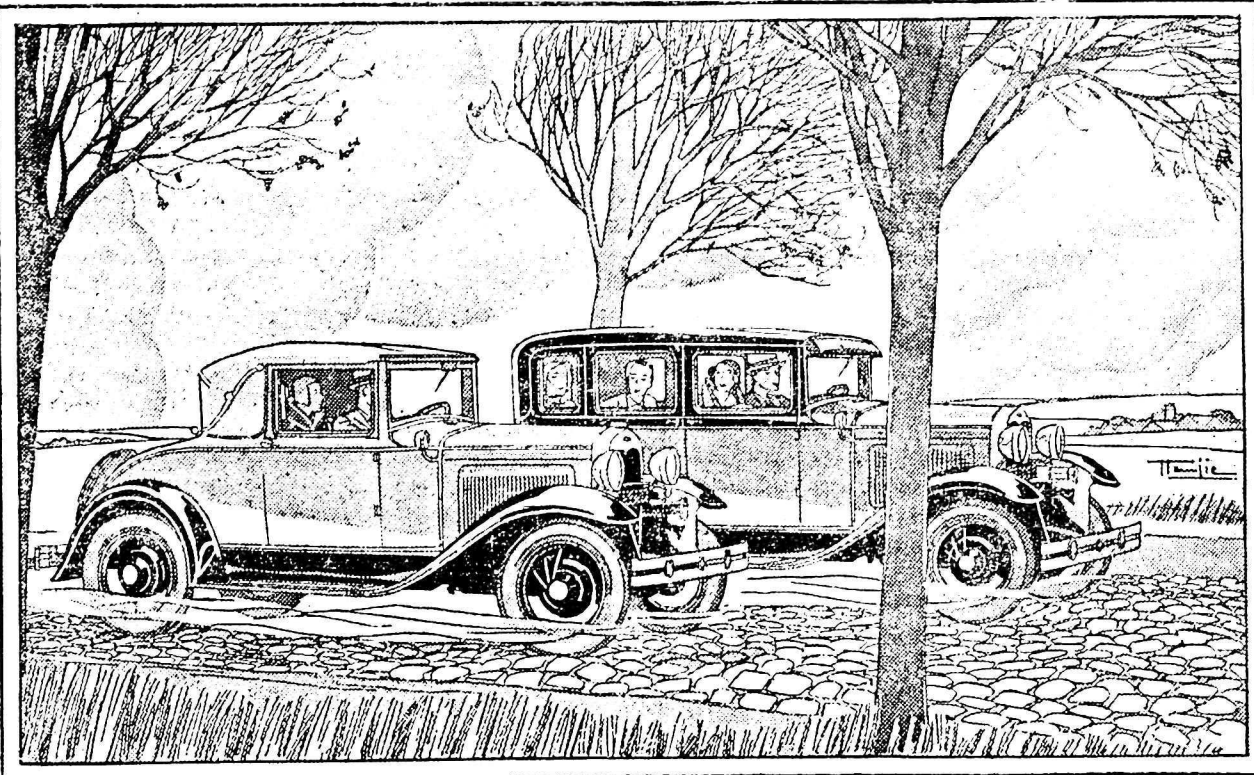
— Votre père avait raison de l'aimer... Je ne lui connais qu'un travers et bien inoffensif, son amour exagéré des romans. Elle discute toute la soirée ceux qu'elle a lus toute la journée avec mademoiselle Louise, sa demoiselle de compagnie... quitte à en rêver encore toute la nuit, comme une jeune fille... Mais elle n'en est pas moins serviable et moins dévouée... Vous savez qu'elle a tout quitté pour sa sœur dont elle a élevé la fille ? Elle a été un peu aussi la bonne maraine de mon neveu Pierre, dont la mère était souffrante, et elle réserve à la charité des heures de loisir que toute provinciale convaincue donne à la médecine... Ici, tout le monde l'aime et l'estime infiniment, moi le premier... et bientôt, vous ferez comme tout le monde.

— J'en suis persuadé, et, quoi qu'il arrive, croyez bien, docteur, que je n'oublierai pas les soins que j'ai reçus ici... dit le jeune homme d'une voix un peu tremblante.

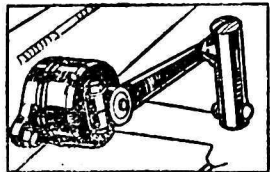
— Allons, du sentiment, à présent ! s'écria M. Le Jariel, avec un sourire clair sur son visage ridé. Et il fit mine de se lever pour s'en aller bien vite.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

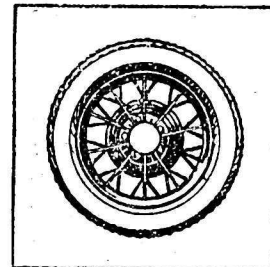
POUR VOTRE SANTE BUVEZ UNE... SUZE



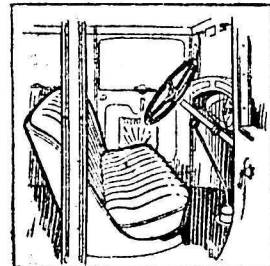
Pourquoi la Ford assure-t-elle un si parfait confort ?



4 amortisseurs hydrauliques Hondaïlle à double action



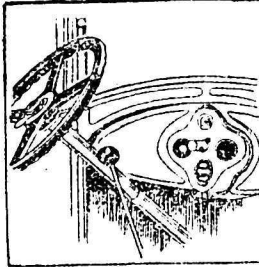
Roues à rayons en acier soudées électriquement en une seule pièce



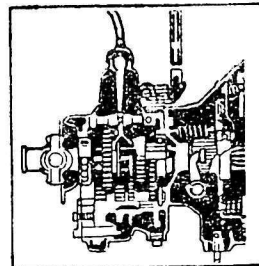
Siège avant ajustable dans tous les modèles fermés



Acier inoxydable pour toutes les garnitures extérieures



Indicateur du niveau d'essence sur le tablier



3 vitesses silencieuses sur roulements

Pour être parfaite, il ne suffit pas à une voiture d'être économique, puissante et sûre; encore doit-elle être confortable. Aussi la Nouvelle Ford l'est-elle au point de pouvoir rivaliser avec des voitures de grand luxe. Comme le reste, ce confort a été obtenu par un ensemble de caractéristiques qui concourent à l'assurer au suprême degré; d'autres lui confèrent l'économie et la facilité d'entretien. Les vignettes ci-contre représentent quelques-unes de ces caractéristiques, mais vous les examinerez en détail en allant chez tout distributeur Ford où vous pourrez vous convaincre que la supériorité Ford est due à un ensemble de points qui jamais encore n'ont été réunis dans une voiture que son prix met à la portée de toutes les bourses.

Demandez le tarif pour paiements échelonnés ainsi que l'élégant catalogue en écrivant à Case postale E.W. 131, Rämipost Zurich



GARAGE VALAISAN, SION

A VENDRE Immeuble

à Martigny, bien situé, bon rapport. — S'adr. sous 302 à Orell Füssli-Annonces, Martigny qui renseignera

A vendre pour cause de départ, au centre du Valais, à proximité de grands travaux, un **Café** bien situé, marchant bien. S'adresser par écrit sous O.F. 206 V., à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

On demande

une jeune fille de 17-20 ans, forte, robuste, et de toute confiance pour effectuer un service de facteur de 3 heures par jour et aider dans les travaux d'un petit ménage soigné, des bords du Léman. Vie de famille et bons soins assurés. Faire offres par écrit avec références et présentations, sous chiffres O.F. 400. V. à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

A louer de suite Appartement

de 3 chambres, cuisine, eau, gaz, électricité. S'adresser à Huber Emmanuel, Rue des Hôtels, Martigny-Ville.

A LOUER propriétés

[On offre à louer 2 bonnes] aisant ensemble 18 mesures, au lieu dit „Sarragou“ (Guerce) S'adresser à l'avocat Gross, à Martigny-Ville

Lorsqu'il fume dans sa „Bouffarde“ du tabac **Cornello**

Le Fumeur difficile se tait

et savoure la douceur et le goût bien corsé de cet excellent tabac. Le Cornello n'est pas plus cher que le tabac vendu ouvert, mais il est toujours et réellement très bon. Cette marque de fabrication



en garantissant l'authenticité. Wiedmer Fils S.A. Manufacture de tabacs. Wasenitz

Foin, Paille Engrais

offre **Moulin agricole** Maison contrôlée **Tél. 149, Sion**

Viande et Charcuterie à bon marché

Rôti, sans os, le kg. fr. 2.-; Viande pour charcuterie, sans os, fr. 1.60; Bouilli fr. 1.60; Morceaux gras fumés, pour soupe, fr. 2; Viande séchée à l'air, à manger crue fr. 3.50; Mortadelle tessinoise fr. 2.80; Salami fr. 4; Saucisses au cumin, la paire fr. 0.20; Gendarmes, cervelas, Emmentals, la paire fr. 0.30; Salametti, la paire fr. 0.50; Saucisses de St-Gall la paire fr. 1; Graisse de cheval crue 1ère qual. le kg. 1.60. envoi contre remboursement (pour commandes importantes franco). Boucherie Chevaline B. Bianchi Ostermündigen, près Berne

Intéressant

Notre livre pour fiancés et mariés, envoyé contre 30 ct. en timbres poste, pour frais. — Casa Dara, 430 Rive, Genève

Bouilli, avec os le kg. Fr. 1.50
Rôti, sans os „ 2.20
Saucisses et Saucissons „ 2.40
Salamis „ 3.40
Viande fumée, sans os „ 2.20
Expéditions. Demi-port payé. Boucherie Chevaline Centrale Louve 7 - LAUSANNE - H. Verrey

Fromage tout gras, à fr. 2.90 mi-gras de montagne, à fr. 2.10 1/4 gras, 1.50, maigre vieux, à fr. 1.25 le kg. **A. Haller, Bex**

Banque Populaire de Martigny S. A.

Dépôts à terme
Comptes-courants
Caisse d'Epargne
Prêts sur Billet
Ouverture de Crédits
CHANGE

Nous traitons toutes opérations de banque aux meilleures conditions

Contre rhumes, catarrhes, asthme ou autres affections des voies respiratoires

SIROP DYRBA

LE FLACON : 3 francs à la Pharmacie Darbellay, Sion

Dépôt général pour le Valais.



Imprimerie Nouvelle, Martigny

LA RENOMMÉE DES

ENGRAIS DE MARTIGNY

a été acquise par leurs qualités de 1er ordre et leur livraison impeccable
Fabrications du pays, contrôlées par les Etablissements fédéraux de Chimie agricole
Agents de vente exclusifs en Valais:

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion

TOUJOURS GRAND CHOIX

Sacs de dames, Sacs d'école
Serviettes, Nécess. de voyage

Imprimerie Nouvelle, Martigny.

Echalas, Tuteurs kyanisés

PROCHAINS ARRIVAGES
Dr Henry WUILLOUD, Diolly s. Sion

Pulvérisateurs

à pression „Vermorel“ Leo modèle 1931
Lances bambou en 2 pièces „Vermorel“
Carboléum soluble
ainsi que tous les produits pour le traitement des arbres fruitiers, chez
A. VEUTHEY, fers, Martigny-Ville
Téléphone 127 Téléphone 127

POURQUOI ?

porter des vêtements sales et défranchis alors que, pour une somme minime, ceux-ci peuvent être remis à neuf par nos procédés de lavage chimique ou de teinture.

Prix du complet, nettoyé, (3 pièces) Fr. 8.- à 9.-
„ teint „ Fr. 14.- à 15.-

Demandez conseils, renseignements et prix-courant gratuits

Teinturerie Rochat S. A.

Av. de la Harpe 24-26 LAUSANNE

Transports funèbres

A. Murith S. A.
POMPES FUNÈBRES
CATHOLIQUES DE GENÈVE

CERCUEILS - COURONNES
P. MOULINET, Rue du Collège, Martigny
MM. R. TROUILLET & Frères, Orsières
Oscar Mariethod, Sion, Téléphone 181. Henri Vicarini, Sierrre. BARLATEY-GALETTI, Monthey. M. R. MÉTRAILLER, Montana

Grande Boucherie

Fs. Rouph, Genève
Rue de Carouge 36 bis, tél. 42059

EXPÉDIE :

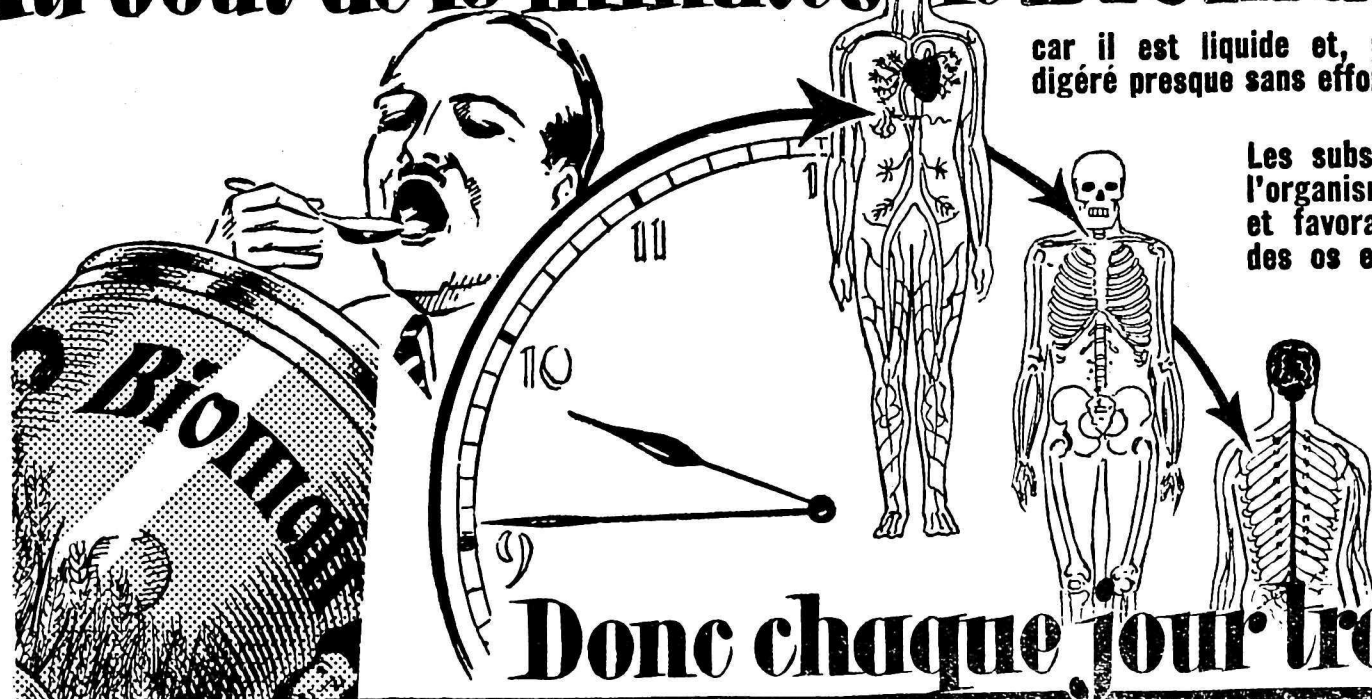
Rôti de bœuf dep. fr. 2.50 le kg
Bouilli „ „ 2.- „
Graisse de rognon 1.50 „

Bon marché! Bon marché!
EMMENTHAL
Fromages gras
Envoi de 5 kg., fr. 2.80 le kg.
„ 10 „ 2.70 „
„ 15 „ 2.60 „
(Marchandise non détériorée)
Se recommande :
Jos. WOLF, Coire
expédition de fromages - Tel. 6.35

Grippe !!!

Voulez-vous éviter ce mal [pernicieux ?] Croyez-en bien ces lignes. [car ceci est très vrai]. Tous les jours de la vie, faites emploi judicieux De l'appétitif sain appelé „Diablerets“

Au bout de 15 minutes le Biomalt passe dans le sang



car il est liquide et, par conséquent, digéré presque sans effort par l'estomac.

Les substances calcaires qu'il apporte à l'organisme, sous une forme si concentrée et favorable, contribuent à la croissance des os et des tissus.

Ses précieux glycérophosphates et ses sels nutritifs sont un apport important des nerfs et du cerveau.

Et, point capital, rappelons-le: il ne charge pas l'appareil digestif et possède en outre une action bienfaisante et légèrement laxative.

Donc chaque jour trois cuillerées de Biomalt